



LA QUEUE LEZ YVELINES

Bulletin municipal n° 221

Décembre 2020

**Dossier : village,
intercommunalité,
syndicat.**

Qui fait quoi ?

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Dispositions du conseil	4
Finances	5
Cadre de vie	6
Mobilités	8
Les Ecoles	12
Enfance et jeunesse	14
Affaires sociales	16
Dans le rétroviseur	18
Dossier	19
Culture	23
Tribunes	30
La vie des associations	32
Etat civil	35

**Jours et heures d'ouverture :**

lundi - mardi - mercredi - vendredi
10h - 12h et 15h - 17h30
jeudi 10h - 12h - samedi 9h - 11h30

Tél : 01 34 86 40 55

Fax : 01 34 86 60 26

Site internet : <http://www.la-queue-lez-yvelines.fr>

Courriel : mairie.la-queue.78@wanadoo.fr

Facebook.com/CommuneLaQueueLezYvelines



Marianne

Exceptionnellement pas d'agenda dans ce numéro-ci : trop d'incertitudes dans le maintien des manifestations prévues. Si certaines étaient rétablies, nous assurerons leur publicité sur le panneau d'affichage, notre site internet et notre page Facebook. Les voeux aux habitants, prévus le 9 janvier, sont ainsi reportés à une date ultérieure.

Nous avons fait le choix de publier une Marianne en couverture. Au-delà de notre attachement aux valeurs républicaines et au principe de laïcité qu'il faut réaffirmer, ce tableau a une histoire.

Réalisé par un ancien habitant, Guy-Roger Bandila, artiste-peintre originaire du Congo, en remerciement pour l'accueil reçu par la France et notamment par les Laqueutois, il représente la République sur fond de notre Hexagone. Offert à la mairie pendant le mandat de Mme Argy, il s'offre désormais en salle des mariages à la vue de tous.



Bulletin municipal : La Queue Lez Yvelines

N° 221 - Décembre 2020

Tirage 1250 ex.

Directeur de la publication : Laurent LOUESDON, Maire
Réalisation : Antonio GONCALVES, Déliissa EL AMRI

Impression : Imprimerie L'Artesienne
Liévin (62800)
03 21 72 78 91

Crédits : CanStock, FreePik, AG, IFAC, DEA

Une année se termine...

Comme je vous l'avais indiqué au mois de septembre, il nous faut vivre avec la réalité sanitaire. En effet, les mois passent mais nos quotidiens sont toujours bouleversés par la Covid-19.

Chacun à son niveau souffre de cette pandémie. Des familles sont meurtries, nos entreprises et leurs salariés, ceux qui recherchent un emploi, nos commerçants, nos artisans, nos associations, nos anciens et nos jeunes ; tous nous devons repenser nos échanges, nos relations sociales et notre organisation pour affronter le présent et les incertitudes de demain.



A ces temps difficiles, des attentats sont venus raviver la défiance de certains face aux valeurs qui fondent notre Patrie, notre République et ses libertés.

Cette crise pèse également sur l'activité municipale et ralentit la mise en œuvre des dossiers. Malgré cela, nous nous appliquons quotidiennement à tenir le cap que nous nous sommes fixés. Nous devons, comme vous tous, en permanence nous adapter à cette réalité qui altère également la convivialité de notre village avec notamment l'annulation de nos manifestations festives. Ce contexte a tendance à cristalliser nos légitimes inquiétudes et craintes. Mais il ne faut pas le laisser nous enfermer dans le seul intérêt individuel. Nous constatons tous une montée de l'agressivité et des incivilités dans notre société. Notre village n'est pas épargné et a son lot de conflits de voisinage, dépôts sauvages, dégradations ou impatiences.

Cependant, ne passons pas à côté des bonnes choses. Il faut saluer la créativité, les initiatives et actions solidaires qui existent depuis plusieurs mois et nous permettent de maintenir du lien social et de mieux vivre ensemble. Chacune apporte un souffle d'optimisme et un sourire. Je tenais aussi à remercier toutes les personnes qui permettent une continuité des services et des activités sur notre commune.

Une nouvelle année se présente...

Une certitude : il nous faudra de la patience. Notre capacité individuelle et collective de résilience sera encore mise à l'épreuve en 2021. Mais ne tombons pas dans le fatalisme, ne laissons pas le pessimisme prédominer car ce serait synonyme de paralysie.

C'est évidemment collectivement que nous devons avancer et adopter une attitude positive et solidaire. Ainsi nous serons prêts à accueillir des mois meilleurs et à défendre un avenir dans lequel chacun pourra continuer à vivre libre dans un monde attaché à la paix, à la démocratie et à ses valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Je ne peux pas terminer cet édito sans évoquer cette période de Noël qui doit rester pour nous l'occasion de savourer chaque moment de bonheur qui nous est proposé et d'égayer notre quotidien en décorant par exemple nos habitations, jardins et balcons. J'adresse également une pensée sincère pour ceux qui seront éloignés de leurs proches durant ces fêtes de fin d'année.

Votre Maire,
Laurent LOUESDON

PRINCIPALES DISPOSITIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 8 octobre 2020

Les délibérations

- > 1 - Délégation de Service Public (DSP) du marché d'approvisionnement : validation du choix du déléguétaire.
- > 2 - Aides aux commerçants
- > 3 - Décision modificative (DM) n° 1
- > 4 - RIFSEEP modification du mode de versement de la part variable (CIA)
- > 5 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec les Fugaces sur le projet "La Ronde".
- > 6 - Instauration de l'obligation de déposer une Déclaration Préalable pour l'édition de clôtures
- > 7 - Examen de la demande d'aide exceptionnelle à l'association GALA, suite à la crise du COVID

Pour plus d'information n'hésitez pas à consulter le compte rendu complet du conseil sur le site internet de la commune www.la-queue-lez-yvelines.fr

PRINCIPALES DISPOSITIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2020

Les délibérations

- > 1 - Adoption du règlement intérieur
- > 2 - Autorisation donnée au maire de signer la convention concernant le CEE avec le PNR
- > 3 - Opposition au transfert de compétence du PLU
- > 4 - Ouverture de crédits par anticipation
- > 5 - Tarifs foyer de loisirs de La Bonnette (associations et particuliers)
- > 6 - Tarifs communaux
- > 7 - Convention avec l'APEP
- > 8 - Tarifs et redevance du marché
- > 9 - Ouverture 12 dimanches travaillés pour les commerces de détail
- > 10 - Présentation du rapport du SIAB
- > 11 - Présentation du rapport du SILY
- > 12 - Rapport CCCY 2019
- > 13 - Rapport d'activité ordures ménagères
- > 14 - MNT Prévoyance
- > 15 - Création de poste accessoire

Pour plus d'information n'hésitez pas à consulter le compte rendu complet du conseil sur le site internet de la commune www.la-queue-lez-yvelines.fr



Les tarifs du foyer de la Bonnette, du cimetière et des droits de place ont été votés lors du conseil municipal du 19 novembre 2020 pour l'année 2021

Pour les résidents de la commune : remise de 50% du tarif particulier.

Pour les associations utilisatrices du foyer à l'année :

Application du forfait horaire pour toutes les demandes hors créneaux annuels (convention signée).

Gratuité pour une assemblée générale par an.

Gratuité pour une représentation de spectacle.

Les associations à but humanitaire :

Application du tarif jour dans la limite de 6 jours par an. Au-delà, le tarif de location de salles aux particuliers s'applique avec une remise de 50%, Gratuité d'une AG/an

Pour les chambres (d'agriculture, des métiers, ...), les écoles extérieures, les coordinations gérontologiques, les représentations dans le cadre des cours du lycée Jean Monnet : application du tarif jour.

LE FOYER DE LA BONNETTE				
TARIFS 2021				
SALLES	Superficie	horaire	journalier	Particuliers et associations
Rossignol avec bar	330 m ²	13,74 €	110,25 €	1 071 €
Bergeronnette	110 m ²	4,60 €	36,75 €	581 €
Moineaux	100 m ²	4,18 €	32,55 €	240 €
Scène	82,60 m ²	3,40 €	26,25 €	
Rouge Gorge	80 m ²	3,03 €	26,25 €	324 €
Mésange	68,80 m ²	2,86 €	23,10 €	168 €
Tourterelle	42m ²	1,75 €	14,70 €	
Chardonnet	35 m ²	1,46 €	12,60 €	
Bibliothèque		3,40 €		
Cuisine				229 €
Location vaisselle par tranche de 20 personnes				41 €
Location horaire (4h maximum)				63 €
Caution				1 693 €

LE CIMETIÈRE	
TARIFS 2021	
<u>EMPLACEMENT TRADITIONNEL</u>	
Concession	
15 ans adulte (2 m ²)	264 €
30 ans adulte (2 m ²)	528 €
50 ans adulte (2m ²)	877 €
taxe de superposition	128 €
enfant (1m ²) - 50% du prix adulte	
Caveau provisoire	10€/J pendant 1 mois 90€/mois au-delà
<u>CAVURNES</u>	
15 ans	264 €
30 ans	528 €
<u>COLOMBARIUM</u>	
5 ans	380 €
15 ans	742 €
Taxe d'ouverture de porte	128 €

DROITS DE PLACE		
TARIFS 2021 applicable au 1er janvier		
<u>VEHICULES</u>		
Véhicule - 3,5 T	moins de 5h	40 €
Véhicule + 3,5 T		83,00 €
Véhicule - 3,5 T	plus de 5 h	73,00 €
Véhicule + 3,5 T		123,00 €
<u>FÊTE FORAINE</u>		
Baraques foraines		78,00 €
Manège		149,00 €
Métiers importants		347,00 €
Caution pour la prise électrique de 16 ampères		164,00 €
<u>TERRASSES</u> pour les commerçants		15€/ml
<u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>		
Bennes et véhicules de chantier	Forfait journalier (2 places de stationnement) / benne/ les 15 premiers jours	10 €
	Forfait journalier (2 places de stationnement) / benne/ au-delà des 15 premiers jours	15 €
Échafaudage ou barrières de chantier	par mètre linéaire / jour pour 1 mois	2€/ml/j Forfait minimum de 18€
	par mètre linéaire / jour au-delà d' 1 mois	5€/ml/j Forfait minimum de 18€
Place de stationnement en cas de déménagement et d'emménagement	En zone UA - CV -RN - Les écoles- Rue C Lazard et rue de la gare...	20€/place/ jour
	En zone urbaine hors centre ville	15€ / place/jour
	Hors zone urbaine	Gratuit



Fibre : où en est-on ?

La commune de La Queue lez Yvelines est ouverte à la fibre depuis le début de l'année 2020. A ce jour, 70% des foyers sont éligibles à la fibre.

Des travaux sont encore nécessaires pour terminer la desserte de certaines rues et poches pavillonnaires. Une fois ces travaux réalisés, les logements restants seront principalement des collectifs, à savoir des habitations de plus de 4 logements (4 logements inclus).

Afin d'équiper les parties communes de ces adresses, le syndic, le conseil syndical ou le propriétaire du logement à raccorder doit signer une convention avec la société Yvelines Fibre en charge du déploiement de la fibre dans la commune. Cette convention, disponible sur le site internet yvelinesfibre.fr, permet à Yvelines fibre de réaliser le tirage de la fibre sans frais pour la copropriété.

En conséquence, si vous logez dans une habitation collective qui n'est pas équipée de la fibre, nous vous suggérons :

- Si vous êtes propriétaire : vous pouvez vous rapprocher de votre syndic ou de votre conseil syndical. Nous vous informons que le syndic ou le conseil syndical ont l'obligation de se prononcer sur toute demande d'accès à la fibre optique émanant d'un occupant de l'immeuble.
- Si vous êtes locataire : vous pouvez vous rapprocher de votre propriétaire en faisant valoir votre droit à la fibre.

Dans tous les cas, Yvelines Fibre vous remercie de bien vouloir mettre en copie de vos échanges Chrystelle Flamand (chrystelle.flamand@spie.com) afin de lui permettre d'engager les démarches administratives nécessaires auprès du syndic, du conseil syndical ou du propriétaire.

Le taux d'équipement doit atteindre 80% d'ici à la fin de l'année selon nos échanges avec Yvelines Fibre - que nous relançons pour les particuliers non-raccordés. Les 20% restants dépendent notamment des démarches de conventionnement que les copropriétaires doivent engager pour atteindre les 100% de couverture.

Vérifiez sur le site d'éligibilité l'état de l'installation : <https://www.yvelinesfibre.fr/#/test-eligibilite/resultatAlt>

Délibérations récentes du conseil municipal concernant l'urbanisme

• La Loi ALUR (2014) a donné aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), effective à partir de mars 2017. Toutefois, la loi prévoit une exception dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population » s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai de mise en application. Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la loi organise à nouveau une période de trois mois durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes-membres.

Faisant le constat du besoin urgent de modifier ou réviser le PLU, **le conseil a décidé à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.**

Clôtures : harmonisation des règles dans le village

• Le Code de l'urbanisme prévoit que l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité, sauf dans certains secteurs sauvegardés et sites inscrits ou classés (ce qui est le cas sur une partie de notre commune). Néanmoins, le code dispose que le conseil municipal peut décider de soumettre l'installation de clôtures à déclaration préalable sur le territoire communal. Afin de pouvoir faire opposition à l'édification d'une clôture ne respectant pas les prescriptions des documents du PLU ou incompatible avec une servitude d'utilité publique, et de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement de contentieux, le conseil a décidé à 18 voix pour et une voix contre d'instaurer **l'obligation de déposer une déclaration préalable en cas d'édification de clôture sur tout le territoire communal.**

Le bus numérique à l'horizon !

Malgré deux confinements, l'engagement pris de vous proposer des formations au numérique va enfin pouvoir se concrétiser en 2021. La commune, en lien avec la Ligue de l'Enseignement, va faire venir un Bus Numérique (photo) pour vous proposer de vous initier à un internet devenu de plus en plus indispensable.



Qu'on le veuille ou non, l'informatique et internet prennent de plus en plus de place dans nos vies. Certaines démarches doivent désormais se faire en ligne et la tendance va même s'accentuer avec le programme "100% des services publics dématérialisés à l'horizon 2022".

Pourtant tout le monde, n'est pas à l'aise devant un ordinateur ou un smartphone. Et ce n'est pas qu'une question d'âge !

Consciente de vos besoins, la mairie va donc vous proposer à partir de février des sessions d'initiation à internet et à l'informatique pour vous aider à vous lancer. Pas besoin d'acheter un ordinateur ou une tablette, le matériel sera fourni.

Vous êtes intéressé(e) pour participer aux 5 ateliers smartphones ou 10 ateliers informatiques ?

Venez à la réunion d'information le samedi 6 février à 11 hoo au foyer de La Bonnette.

Réunion en respect du protocole sanitaire et maintenue en fonction des décisions ministrielles.

**Envie de découvrir les outils numériques ?
Besoin d'approfondir vos connaissances en informatique ?
Bloqué dans vos démarches administratives en ligne ?**



Au programme (selon contexte sanitaire) :

- Ateliers d'initiation aux outils informatiques
- Prise en main de l'ordinateur, tablette, smartphone
- Ateliers "Coup de pouce"
- Eviter les pièges d'internet
- Internet, E-mail, réseaux sociaux, gestion des photos...
- Aide aux démarches administratives en ligne



FÉDÉRATION YVELINES
la ligue de l'enseignement
Un autre pari l'éducation populaire

Le TàD Houdan-Montfort se développe une nouvelle fois au 3 novembre 2020



Les Nouveautés :

+ 40 points d'arrêts;
+ 7 points d'intérêts;
+ 6 communes :
Dammarin-en-Serve,
Rosay, Villette, Vicq,
Beynes et Jouars-
Pontchartrain.

→ Consultez le dépliant du
TàD Houdan-Montfort.

Retrouvez toute l'actualité
du Réseau de Transdev
Houdan sur nos réseaux sociaux :

Twitter

@TransdevSud78

Facebook

@TransdevHoudan78

Instagram

@TransdevSud78

Snapchat

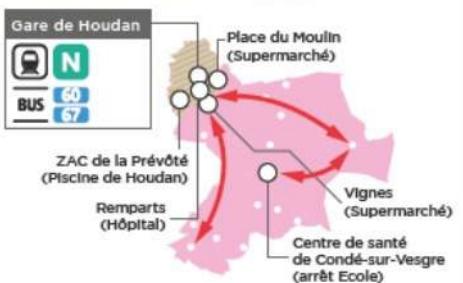
@TransdevSud78

DEPUIS LA ZONE 1

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE 1** vers la **GARE DE HOUDAN** ou un des points d'intérêt suivant :

- Hôpital de Houdan (arrêt Remparts)
- Supermarché de Houdan (arrêt Vignes)
- Supermarché de Maulette (arrêt Place du Moulin)
- Piscine de Houdan (arrêt ZAC de la Prévôte)
- Centre de santé de Condé-sur-Vesgre (arrêt Ecole)
- Lycée Jean Monnet (arrêt Lycée Jean Monnet)

et inversement, de la gare de Houdan ou un point d'intérêt vers un des points d'arrêt de la **ZONE 1**.



DEPUIS LA ZONE 2

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE 2** vers la **GARE DE HOUDAN** ou un des points d'intérêt suivant :

- Hôpital de Houdan (arrêt Remparts)
- Supermarché de Houdan (arrêt Vignes)
- Piscine de Houdan (arrêt ZAC de la Prévôte)
- Zone d'activité de Bazainville (arrêt Le Pavé)
- Centre de santé de Richebourg (arrêt Place du Château)
- Gare d'Orgerus-Béhoust (arrêt Gare d'Orgerus-Béhoust)
- Centre de santé de Septeuil (arrêt Mairie)
- Lycée Jean Monnet (arrêt Lycée Jean Monnet)

et inversement, de la gare de Houdan ou un point d'intérêt vers un des points d'arrêt de la **ZONE 2**.



DEPUIS LA ZONE 3

Je me déplace d'un arrêt de la **ZONE 3** vers la **GARE DE MONTFORT-L'AMAURY-MÉRÉ** ou un des points d'intérêt suivant :

- Lycée Jean Monnet (arrêt Lycée Jean Monnet)
- Piscine de Montfort (arrêt Allée des Sicomores)
- Centre de Santé de Méré (arrêt Général de Gaulle)
- Centre-ville de Thoiry (arrêt Mairie)

et inversement, de la gare de Montfort-l'Amaury-Méré, ou un point d'intérêt, vers un des points d'arrêts de la **ZONE 3**.



Transdev Houdan

Entre la pollution grandissante et la crise sanitaire actuelle, le vélo s'impose de plus en plus dans le paysage, particulièrement bienvenu dans nos campagnes péri-urbaines en manque de transports en commun. La nouvelle association CYVélo se propose d'améliorer votre pratique du vélo au quotidien et le gouvernement accompagne le mouvement.

Des aides pour réparer, acheter ou louer

Depuis la fin du premier confinement au printemps dernier, le gouvernement a pris des mesures pour encourager la pratique du vélo. Ainsi, le Coup de Pouce Vélo offre une prise en charge pour la remise en état de votre vélo, auprès des réparateurs référencés. Vous est également offerte une séance de « remise en selle » si vous en ressentez le besoin.

Prenez tous les renseignements au préalable sur le site : <https://coupdepoucevelo.fr/auth/home>
Par ailleurs, si vous envisagez d'en profiter pour vous acheter un vélo à assistance électrique (VAE), c'est le moment ou jamais. Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'achat dans la limite de 500 €, de 50% maximum du prix d'achat du vélo et des accessoires. Pour bénéficier de cette aide, vous devez fournir un certificat de votre commune ou de la CCCY stipulant qu'aucune subvention supplémentaire n'est accordée.

Pour connaître toutes les modalités liées à cette subvention :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/velo/prime-achat-velo>

Si vous n'êtes pas encore décidé, vous pouvez louer un VAE ou Vélo à Assistance Electrique. Depuis septembre dernier, Ile-de-France Mobilités a mis en place Veligo Location, un service de location longue durée de vélos à assistance électrique. Sur une durée de 6 mois, vous avez la possibilité de découvrir l'usage du VAE pour vos déplacements au quotidien, pour rejoindre votre lieu de travail ou une gare par exemple. Le tarif s'élève à 40 € par mois, qui peut être réduit grâce à la prise en charge de l'employeur avec la récente prime mobilité durable de 200 € par an. Ce tarif inclut la location, l'assistance, l'entretien de votre vélo électrique, des accessoires et des équipements en option. Une fois la commande confirmée, vous pouvez retirer votre Veligo dans l'un des 250 points de retrait d'Ile-de-France. Pour en savoir plus : www.veligo-location.fr

Se sentir moins seul à vélo avec CYVélo

En juin dernier, l'association Cœur d'Yvelines à Vélo (CYVélo) a vu le jour, une antenne locale de Mieux se Déplacer à Vélo (MDB association nationale). Ses objectifs sont notamment d'encourager la mise en place d'un réseau d'itinéraires cyclables sur les 31 communes de Cœur d'Yvelines, pour améliorer la pratique du vélo au quotidien aux alentours, sur un mode réaliste et soutenable. Mais aussi de conseiller tous ceux qui voudraient se mettre au vélo afin de faciliter leurs déplacements vers leur travail, l'école, les commerces ou pour la balade, en un mot, partager ses bonnes pratiques. CYVélo organise également régulièrement des ateliers Répar'Vélo dans les communes alentour, où chacun peut apprendre à réparer sa bicyclette, grâce à l'expertise de spécialistes.

Si vous voulez rejoindre l'association pour vous sentir moins seul(e) dans votre utilisation du vélo, vous êtes les bienvenus ! RDV sur : <https://www.facebook.com/cyvelo78>



Arnaud Breton
Sophie Martineau

Logement, emploi, aides, allocations ...

La crise du Covid se double d'une crise économique et sociale. Pour vous aider à affronter cette période, nous renforçons les permanences de l'assistance sociale.

Vous pouvez désormais rencontrer Mme Lebourgues les :

- Mardis après-midi
- Vendredis matin

Prenez rendez-vous au 01.30. 836.836

Paiements facilités

Le bureau de tabac *Le Villageois* a été doté d'un terminal de paiement des impôts. Vous pouvez (sans communiquer d'informations personnelles) y régler notamment :

- amendes
- redevances
- taxes foncières ou d'habitation, etc
- périscolaire : cantine, garderie.

Le document doit mentionner "payable auprès d'un buraliste" dans les modes de paiement.

Aide à la personne



Pendant cette période de pandémie, si vous rencontrez des difficultés, vous

pouvez contacter l'ADMR au 01 34 86 93 90 en cas de besoin.

Elections

« Retraités de la CNRACL*, élisez vos représentants au sein de votre caisse de retraite. Le vote se déroulera du 1er au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par internet sur un site sécurisé. Le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscriptions sur les listes électorales du CNRACL.

Les listes sont consultables en mairie. »

*Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



Formulaire de contact sur notre site web:
<https://rambouillet-mlidf.org/>

Pour plus d'informations appelez le
01 34 83 34 12

L'ACTIVITÉ EST MAINTENUE!

Nous sommes et nous resterons mobilisés !



MINISTÈRE
CHARGE DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES

CONFINEMENT
Luttons ensemble contre les violences faites aux femmes.
En cas de danger imminent, pas besoin d'attestation de déplacement pour fuir.

VOUS ÊTES DANS UNE SITUATION DE DANGER IMMÉDIAT ?

Appelez le 17 (téléphone) ou Envoyez un SMS au 114 (téléphone).

BESOIN D'UNE ÉCOUTE ?

Appelez le 3919 (téléphone).

BESOIN DE FAIRE UN SIGNALLEMENT ANONYME ?

Rendez-vous sur la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr

En complément de ces dispositifs

Utilisez le tchat gratuit : www.commentonsaime.fr

Téléchargez l'application « APP-ELLES » : www.app-elles.fr



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Prochain ramassage des encombrants :
le vendredi 12 mars 2021.

Le service des encombrants ne ramasse pas :

- les gros déchets verts (souches...),
- les produits toxiques,
- les gravats,
- les batteries,
- les pots de peinture,
- les appareils électriques et électroniques.



Pour qu'ils puissent être recyclés vous devez les déposer en déchèterie.

Ne sortir vos encombrants que la veille au soir.

Nuisances sonores



Un arrêté préfectoral, rappelle que les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tronçonneuse, tondeuse à gazon,... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

De même, les bruits d'activités professionnelles (travaux bruyants) réalisés par des entreprises publiques ou privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers sont interdits : les jours de semaine avant 7 h et après 20 h. Le samedi avant 8 h et après 19 h les dimanches et jours fériés.

Déchets verts

La collecte des déchets verts reprendra le lundi 29 mars.



NEIGE ET VERGLAS



En cas de neige ou de verglas, tout est mis en oeuvre pour sécuriser les déplacements de chacun dans notre commune.

Il est toutefois impossible d'intervenir en tout lieu au même moment et immédiatement . Le plan de salage sera en priorité axé sur les points névralgiques : rues en forte pente, carrefours, ronds-points...

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants, tout au long de l'année. Balayer les feuilles mortes, ramasser les herbes folles, déneiger et déverglacer incombe à tous et participe à l'amélioration du cadre de vie de chacun.

Les voies départementales (rue Nationale, avenue des Platanes, rue de la Gare et route de Galluis) sont sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Des Sciences à l'école élémentaire !

Les élèves de la classe de CM2 ont travaillé en Sciences sur les volcans.

Avec une de leurs deux maitresses, ils ont fabriqué leurs propres volcans avec, pour créer la structure, une **assiette en carton** et le haut d'une **bouteille en plastique**.

Ensuite, le tout a été **recouvert de papier mâché**, peint aux couleurs d'un **volcan** puis **verni**.

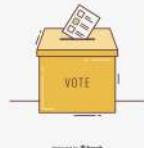
Il s'est agi ensuite de les faire rentrer en éruption !...

Rendez-vous a été pris dans la cour pour une démonstration face à tous les élèves de l'école.

Il a suffi de déposer **du bicarbonate de soude** au fond du cratère puis de verser assez délicatement **du vinaigre**...

Et ce fut l'éruption !





ELECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants des parents d'élèves des écoles se sont déroulées le 09 octobre dernier. En voici les résultats ci-dessous pour notre commune :

Ecole maternelle du Petit Bois :

Titulaires : Mme LEDERER Stéphanie, M. GIACCOBI Stéphane, M. NIVES Michel

Suppléantes : Mme DOUTRELEAU Elodie, Mme SOUCHARD Ingrid, Mme EXIBARD Anne-Hélène.

Ecole élémentaire Marcel Bouquet:

Titulaires : M. GREFFIER Sébastien, Mme RIOLOU Elodie, Mme DITSCH Clotilde, M. EXIBARD Aymeric, Mme GIACCOBI Claire, Mme PELLETIER Alexandra, Mme LALOT Angélique.

Suppléants : Mme PRUD'HOMME Séverine, Mme BOULLAY Raphaëlle, Mme RIO Carole, M. HAUTIN Stéphane, Mme GUERBE Anaïs, Mme EDINE Carole, Mme RAMOND Nathalie.

INSCRIPTION EN MATERNELLE POUR LA RENTRÉE 2021

Vous habitez la Queue Lez Yvelines et votre enfant est né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, il vous est possible de l'inscrire à l'école maternelle du Petit Bois pour la rentrée prochaine.

L'inscription se fait en mairie dès à présent. Pour cela, munissez-vous de la pièce d'identité du parent faisant la démarche, de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile récent. Vous devrez ensuite contacter par mail la directrice de l'école Madame LEBLANC-LEFEVRE au 07833671@ac-versailles.fr.

NB : l'art. 11 de la loi Pour une école de la confiance promulguée le 28 juillet 2019 abaisse l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.



Du côté du CMJ

La réunion du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) se déroule un mercredi par mois. Nous sommes 11 membres au total dont 1 de l'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP).

Au début de chaque réunion, nous lisons le compte rendu de la précédente, rédigé par les enfants de l'EEAP.

Ensuite, nous discutons des différents projets proposés par certains d'entre nous mais aussi des événements et fêtes à organiser, par exemple le Carnaval ou la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées. On échange aussi sur nos impressions à propos des précédents événements ou nos travaux manuels sur des projets déjà mis en place, comme le jardin sensoriel que nous avons réalisé au sein de l'établissement Christian Lazard de la Croix Rouge.

Nous terminons traditionnellement notre réunion par un petit goûter.

Nous avons encore des idées et des projets que nous aimerais pouvoir réaliser avec vous dans les mois à venir.

Raphaël Perrochon, 13 ans
Maire du CMJ



Le Petit Marcel



La fin des vacances « SNIF » !!!



Le centre de loisirs le petit marcel a rouvert la dernière semaine d'août pour une reprise tout en douceur avec les petits loups. Cette semaine est très importante pour nos futures petites sections qui viennent en quelque sorte en "semaine d'intégration" : découverte des locaux, des espaces intérieurs et extérieurs, de la cantine, du dortoir et surtout des nouveaux copains de la rentrée YOUP !



C'est un moment important également pour l'équipe d'animation de dire au revoir aux anciens animateurs comme « Berthos ». Nous le remercions pour sa bonne humeur quotidienne et pour les fous rires avec les enfants. Et de dire bienvenue aux nouveaux animateurs : Eloise, Amadou, Ambre, Franck, Fanny, Anaïs qui interviennent sur les temps périscolaires et les mercredis, complété de Mathilde, Léa, Théo pour les vacances selon les besoins.

Les animations du temps méridien :

Après un petit vote avec les enfants nous avons définis les animations quotidiennes du temps du midi :

- le lundi : foot, basket
- le mardi : jeux collectifs
- le jeudi : jardin ou nouvelle animation j'aime ma ville (confection de déco pour jardin pédagogique, de décoration pour noël etc...)
- le vendredi : musique danse : indétrônable;



Nous avons bénéficié d'un temps magnifique en septembre, les enfants ont profité des espaces extérieurs au maximum pour leur plus grand plaisir.

Nous changeons à chaque période de vacances le programme d'animation. Pour les mois de novembre/décembre les enfants ont décidé de faire du volley-ball et du badminton et de créer des décorations de Noël pour installer devant leur école.

Nous risquons d'ailleurs de vous solliciter par notre panneau IFAC extérieur pour du matériel dont nous aurons besoin.



Le réfectoire :

Les deux réfectoires de l'école, ont bénéficié depuis mi-septembre d'une insonorisation complémentaire. Ces drôles de panneaux de couleurs s'intègrent parfaitement à la déco et après un mois d'utilisation nous en voyons les bienfaits.

L'équipe d'animation pour aller dans le même sens, a décidé de faire des animations de type ASMR (reconnaissance des sons) ou de mettre de la musique ou encore de faire des quizz et énigmes sur une petite partie de repas ce qui sensibilise les enfants et le bruit baisse plus facilement.



Les mercredis

Madame, Monsieur, bonjour,

Le commandant de bord Carole et l'ensemble de l'équipage Fanny, Franck, Ambre et Anaïs ont le plaisir de vous recevoir à bord de ce vol Air La QUEUE-LEZ-YVELINES. Nous nous assurerons du bien-être et du confort de vos enfants durant ce



vol à destination des Etats-Unis. Nous voyagerons de Grafton à New York puis Hollywood au mois de septembre.

En octobre nous continuerons notre voyage en partant au Québec. Nous visiterons une érablière, nous jouerons avec des caribous et mangerons des Pancakes aux sirop d'érable. Veuillez attacher et ajuster votre ceinture de sac à dos. Au nom d'Air La queue lez Yvelines et de ses partenaires Mairie et IFAC, nous vous souhaitons un très bon voyage.



Vous l'aurez compris, notre projet d'animation est sur le voyage : USA, Québec, Inde, Russie, Chine, Egypte, Australie, Sénégal et le Brésil pour finir. Nous allons faire des voyages culinaires, culturels et découvrir les différents paysages.

Remerciements

Merci aux enfants et aux parents de s'être acclimatés si vite aux divers changements (équipes, fonctionnement et locaux) de cette rentrée un peu différente des autres.

Merci à la nouvelle équipe municipale qui nous aide au quotidien, notamment notre élue à l'enfance Mme Martine Puyguiraud.

Nous tenons à remercier également, l'équipe des services techniques de la ville qui nous a aidés à installer le nouveau centre « le nautilus ».

Ce début d'année est réussi, nous avons de très bons retours des enfants et des familles, et nous, en tant qu'animateurs, notre métier prend tout son sens parmi vous tous.

L'équipe IFAC .

Vacances de Noël :

Cette année l'accueil de loisirs ouvrira ses portes du lundi 21 décembre au jeudi 24 décembre prochain. Il n'y aura donc pas d'accueil du lundi 28 décembre au jeudi 31 décembre inclus.

Nous attirons votre attention sur la date limite des inscriptions fixée au 1er décembre 2020.

Quelques informations concernant les logements sociaux

Fonctionnement des logements sociaux

Il existe plusieurs catégories de logements suivant les prêts et subventions accordés aux organismes lors de leur construction :

- Logements financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), réservés aux personnes en situation de grande précarité. Ce sont les logements dont les loyers sont les moins élevés ;
- Logements financés en PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social), correspondant aux HLM traditionnelles ;
- Logements financés en PLS (Prêts Locatifs Social) et les PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pourvoir accéder aux logements HLM ordinaires, mais trop bas pour se loger dans le secteur privé.

Les principaux financeurs de logements sociaux sont :

- L'Etat, les Collectivités territoriales (Régions, Départements, Communautés de communes) ;
- La Caisse des dépôts et consignation ;
- Le bailleur social lui-même, sur ses fonds propres.

En fonction des financements qu'ils ont apportés (fourniture de terrains, subventions...) les financeurs disposent de quotas d'appartements réservés qu'ils attribuent aux candidats locataires, selon la composition de la famille, des revenus, et de l'état de priorité, etc.). Ces financeurs sont appelés réservataires et disposent d'un contingent.



L'État est réservataire de droit de logements sociaux. Le contingent préfectoral est fixé à 30 % du total des logements de chaque organisme (article R. 441-5 du code de la construction et de l'habitation). La part réservée aux agents civils et militaires de l'État est fixée à 5 % maximum. Le pourcentage restant est toujours affecté aux personnes prioritaires.

Le préfet peut, par convention, déléguer au maire tout ou partie des réservations de logements dont il bénéficie sur le territoire de la commune.

Demandes de logement social

Les demandes de logements sociaux se font, pour la plupart, directement par internet via la plateforme Demande de logement social en ligne. Après validation une demande est rendue disponible aux organismes de logement social disposant de logements sur les communes recherchées. La mairie n'a pas l'information. Aussi pour pouvoir recenser les demandes de La Queue-lez-Yvelines auprès des bailleurs

sociaux qui ont des logements dans la commune, il est utile d'avoir la connaissance de ces demandes. Pour cela il suffit, soit de venir en mairie avec un double du dossier, soit de fournir le numéro d'enregistrement du demandeur.

Qui est prioritaire ?

Certains ménages sont prioritaires tels que les demandeurs sans logement, mal logés, défavorisés ou rencontrant des difficultés particulières de logement, par exemple les personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement, les personnes victimes de violences conjugales, les personnes handicapées, hébergées ou logées temporairement, en mutation professionnelle, les personnes vivant dans des logements insalubres ou menacées d'expulsion...

Toutefois, seule la commission d'attribution locative du bailleur est décisionnaire concernant l'attribution définitive d'un logement en faveur d'un demandeur.

Processus d'attribution d'un logement social

Dans chaque organisme d'habitat social, les logements sont attribués nominativement par la commission d'attribution, seule décisionnaire. Cette commission, définie réglementairement (art. L442-2 et R.441-9 du code de la construction et de l'habitation), est composée :

- de membres désignés par le conseil d'administration et de surveillance de l'organisme, dont un représentant des locataires ;
- du maire de la commune d'implantation des logements, ou son représentant ;
- Sont également présents avec voix consultative, les représentants d'associations d'insertion agréées, des établissements publics intercommunaux, et de l'Etat, à sa demande.

Chaque commission dispose d'un règlement intérieur qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement.

Les décisions sont prises à la majorité. Sauf insuffisance de candidats, la commission examine au moins 3 candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible et priorise chacune de ces demandes.

Josette Wetz



Forum

Gel hydro-alcoolique, rubalise, marquage au sol et sens de circulation, régulation stricte des entrants et sortants : le forum des associations a été millimétré pour respecter le protocole sanitaire. C'est à ce prix que nous avons pu accueillir l'un des rares forums des associations maintenu à la rentrée.



11 novembre confiné

La cérémonie d'hommage de l'Armistice n'a pu être célébrée du fait du confinement. Tenue en petit comité, avec la députée de notre circonscription Aurore Bergé et le président du Conseil Municipal des Jeunes, nous vous livrons un extrait du discours prononcé par notre maire.

« En ce jour, 11 novembre 2020, nous sommes ensemble pour commémorer la Victoire et la Paix ; honorer nos morts lors de ce conflit mais aussi pour rendre hommage à tous les morts pour la France. En effet, cette « der des der » n'en fut pas une. Des conflits ici et ailleurs, l'ont suivie et perdurent encore même si la forme et parfois le contexte ont évolué. Notre France est aujourd'hui encore traversée par des volontés défiant les valeurs qui fondent notre Patrie, notre République et ses libertés. Des hommes meurent encore aujourd'hui du fait de la dénégation de ces valeurs.

Notre union en ce jour de mémoire, doit nous conduire ensemble à nous lever, à combattre la peur de l'autre, l'intolérance et l'ignorance, le racisme, le repli sur soi, le terrorisme...

Il nous appartient de réaffirmer par notre présence ici et chaque année, l'espoir commun que portaient nos morts pour la France, celui d'un lendemain dans lequel chacun pourra vivre libre dans un monde meilleur attaché à la paix, à la démocratie et à leurs valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. »



Intercommunalité, syndicats, commune : qui fait quoi ?

La décentralisation n'est pas un long fleuve tranquille : accélération (1982), élargissement (2003), virage (loi NOTRe - 2015) ou même récemment avec le projet de suppression de la taxe d'habitation. Depuis 40 ans, au gré de lois et des règlementations, les communes se sont vues transférer des compétences de plus en plus nombreuses. Pour y faire face, elles ont dû s'organiser et mutualiser entre elles certaines gestions pour des raisons d'économie d'échelle mais aussi de complexité technique croissante. C'est ainsi qu'aujourd'hui, outre l'adhésion à la Communauté de Communes de Coeur d'Yvelines, notre village délègue certaines compétences, avec ses communes voisines, auprès de 11 syndicats. Chacun d'eux a sa propre mission et son périmètre allant de 3 communes pour la crèche de Boissy à 106 communes pour la gestion des déchets. Nous espérons que ce dossier en deux parties, vous permettra d'y voir plus clair dans l'organisation de notre commune.

Syndicat d'Energie des Yvelines... mais qu'est-ce que SEY ?



La commune de La Queue Lez Yvelines est adhérente du SEY, un syndicat aux missions multiples et extrêmement utiles dans le quotidien des citoyens du département.

Initialement créé pour le contrôle technique et financier des réseaux électriques (Enedis), il s'est depuis diversifié pour apporter une valeur à la fois qualitative mais également financière sur des missions connexes à valeur ajoutée telles que :

- Groupement d'achat d'énergie pour les collectivités (représentant donc un gain en termes tarifaire)
- Prise en charge des sujets liés au réseau de Gaz de ville (GrDF)
- Maîtrise d'Oeuvre de travaux d'enfouissement des réseaux ainsi que de substantielles subventions pour ces travaux
- Groupement d'achat pour les diagnostics amiante et HAP
- Regroupement des Certificats d'Economie d'Energie- Accompagnement, conseils et subventions dans le cadre de la Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) afin d'optimiser au mieux les consommations
- Groupement de commandes pour les bornes de recharge de Véhicules Electrique (réseau SEY ma borne)
- Aide au développement des solutions innovantes liées à l'énergie telles que les unités de méthanisation comme il en existe désormais une à Thoiry
- Assistance des communes pour la perception de la Redevance d'Occupation de l'Espace Public.

Concrètement, le SEY permet aux communes de disposer de compétences pointues sur les sujets éminemment techniques de la gestion de l'énergie et, par ce biais, apporte à la fois des accompagnements et des financements qui rendent possibles des projets et avancées qui prendraient bien plus de temps sans son action.

Vos représentants au SEY 78 sont : MARCHANDISE Alexis, ALLIRAND Jean-Michel.



Les 6 communes du SIAB se sont regroupées en un syndicat intercommunal d'assainissement, pour répondre aux exigences de salubrité publique et de protection de l'environnement par la gestion des eaux usées.

Cette structure intercommunale, le SIAB : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil, apporte aux habitants des communes un service mutualisé de collecte et de traitement des eaux usées, respectant la réglementation de l'eau et la protection des milieux naturels.

Ce service intervient de la sortie de l'immeuble au rejet des eaux épurées dans la rivière. Le service est assuré via une délégation de service public par la SAUR.

Vos représentants au SIAB sont : Arnaud BRETON, Antonio GONCALVES.



Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, un syndicat mixte dont la devise est « Une autre vie s'invente ici ! »

Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional ?

On compte actuellement en France 56 Parcs Naturels Régionaux, occupant 15% du territoire et regroupant 4,2 millions d'habitants. Ce sont des territoires habités, reconnus au niveau national pour leurs patrimoines. Leur vocation est de protéger et valoriser ces patrimoines, qu'ils soient naturels, paysagers ou culturels, et aussi d'en assurer le développement durable, économique et social. Leur classement est validé par un décret du Premier Ministre, car il s'agit d'un projet local, mais c'est aussi une marque nationale propriété de l'État.

Un PNR est un espace ouvert qui n'a pas de pouvoir réglementaire c'est pourquoi on y pratique peut-être plus qu'ailleurs la concertation. L'état d'esprit d'un PNR n'est pas de contraindre, mais de convaincre.

Un PNR se dote d'un projet de territoire en matière de développement, d'aménagement et de préservation du patrimoine, la charte du Parc, qui est approuvée par chacune des communes, des collectivités territoriales et par l'Etat. Cette charte est valable 12 ans ; à son issue le Parc remet donc en question son label et réfléchit de nouveau à ses grands objectifs. Un Parc réunit en moyenne 86 communes, ce qui est une bonne échelle pour partager les projets. Les collectivités qui composent un Parc, les Communes, les EPCI, les Départements et la Région, forment un syndicat mixte dont les délégués siègent au conseil syndical, où se prennent les décisions. Le comité syndical élit un président et un bureau, et met en place des instances de concertation : Commissions de travail, Conseil de développement, Conseil scientifique. Ces élus décident d'actions et confient leur réalisation au Personnel du Parc et à leurs partenaires. Mais le rôle du Parc n'est pas d'agir seul, c'est plutôt celui d'un animateur, aidant les projets à se concrétiser, et cherchant des solutions ou des financements. Comme le syndicat mixte ne prélève pas d'impôt, le financement des actions vient de ses membres et des subventions qu'il obtient sur ses projets. Son financeur le plus important est le Conseil Régional. Le Parc a un effet de levier : pour 1 € collecté au niveau de son territoire, ce sont en moyenne 10€ qui viennent de l'extérieur.

Reste à agir. La loi confie 5 missions aux Parcs Naturels Régionaux : l'information, la protection des patrimoines, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, et l'expérimentation. Mais chacun propose des projets, crée et expérimente. Les Parcs sont un grand vivier d'expérimentations et d'innovations pour un avenir durable.

Notre Parc, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Créé en 1985, Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse regroupe désormais 53 communes, depuis son agrandissement en 2011. A deux pas de la capitale, le premier parc péri-urbain de France vise à préserver un patrimoine naturel et culturel exceptionnel au sein d'un territoire habité. Le fonctionnement du Parc, et l'ensemble de ses initiatives pour accompagner les collectivités et leurs habitants sont détaillés sur le site : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/>

Quelques chiffres : 65 000 ha, dont 44% en forêt et 42% en surface agricole, 114 000 habitants, 273 agriculteurs, 10 610 entreprises et commerces, 34 sites classés et inscrits et 1743 édifices patrimoniaux, 250 km de rivières, 1852 espèces protégées ou menacées, 190 km de pistes cyclables et 750 km de chemins balisés, 222 acteurs et lieux culturels identifiés.

La participation annuelle de notre commune au fonctionnement du Parc est de 4,75€ par habitant.

[.../...]

Les représentants de la commune sont fortement impliqués au sein du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Outre son conseil syndical avec Jean-Michel Allirand et Alexis Marchandise, **nous siégeons ainsi dans toutes ses commissions** : Commission Agriculture (A. Breton), Architecture, Urbanisme, Paysage (JM Allirand), Biodiversité et Environnement (A.S. Ab Der Halden), Education à l'Environnement et au Territoire (M. Puyguiraud), Patrimoine et Culture (J. Wetz), Développement Economique et Energie (A. Marchandise), Tourisme, Liaisons douces Déplacements (PM. Michel), Communication et Animation (JM Allirand).



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Barbacane - SIVU

La Barbacane en quelques mots c'est :

Une activité de diffusion de spectacles professionnels, de films et d'actions de sensibilisation, dans un équipement à Beynes (une salle de spectacle et de cinéma) et dans des salles polyvalentes pour les communes adhérentes. A La Queue-lez-Yvelines, il s'agit de la salle de la Bonnette.

Son fonctionnement sur le mode d'un SIVU est une spécificité qui reflète la volonté d'un projet collectif par un ensemble de 7 communes dans une dynamique de partage des enjeux, des problématiques locales et des compétences d'une équipe professionnelle.

Quelles sont les 7 communes adhérentes au SIVU ?

Beynes, Garancières, La Queue-lez-Yvelines, Marcq, Saulx-Marchais, Thoiry, Villiers-le-Mahieu. Le territoire du SIVU compte environ 16 000 habitants.

Pourquoi ?

Dans les communes adhérentes, la Barbacane est un levier pour étoffer la politique culturelle. L'accès à une offre de spectacle vivant de qualité est un besoin auquel le SIVU tente de répondre pour développer la vitalité, l'attractivité et la richesse de notre territoire.

Dans le projet du SIVU il y a l'enjeu de créer du lien local en invitant le spectateur à sortir de son quotidien et aussi à déplacer le quotidien du spectateur.

Comment ?

La Barbacane est un acteur de l'aménagement culturel du territoire et un acteur de l'animation locale qui a vocation à travailler avec les relais de proximité : écoles, collèges, lycées, associations, bibliothèques, enseignants...

Le SIVU agit de manière solidaire. Il permet une même exigence artistique dans toutes les communes adhérentes. La Barbacane étant la « Maison-Mère » un pôle central qui permet d'accueillir des propositions ambitieuses.

Quels avantages ?

Les communes adhérentes peuvent recevoir chaque saison une ou plusieurs propositions artistiques dont les prix et les modalités ont été avantageusement négociés par la Barbacane.

Ainsi que 60 places gratuites pour les écoles et des tarifs réduits pour les personnes adhérentes aux bibliothèques du SIVU.

Pour La Queue-lez-Yvelines, nous « achetons » chaque année un apéro-concert (gratuit pour les spectateurs) et un spectacle.

Combien ça coûte ?

Le partenariat prend la forme d'une adhésion annuelle : 2000 euros HT pour les communes de moins de 1000 habitants et 3000 euros HT pour celles de plus de 1000 habitants + le coût du spectacle.

Qui pour nous représenter ?

Pour La Queue-lez-Yvelines ont été élus par le conseil municipal :

- 2 délégués titulaires - **Pascal Perrochon et Pascale Vieilly**

- 2 délégués suppléants - **Pascale Bourion - Antonio Goncalves**

09 78 03 82 15

- www.labarbacane.fr -

reservation@labarbacane.fr



SIEED ET SIDOMPE : Qu' advient-il de nos poubelles ?



Le **SIEED** (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets) regroupe 72 communes réparties sur 5 intercommunalités. Ce syndicat est compétent pour la gestion des déchets produits par environ 76 000 habitants.

Il organise les différentes collectes en choisissant des prestataires privés, traite les déchets collectés, fournit les contenants et gère les cinq déchèteries dépendant de son secteur.

Pour le traitement de ses déchets, le **SIEED** est adhérent du **SIDOMPE** (Syndicat mixte pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie). Le SIDOMPE est en charge du traitement ainsi que du tri des emballages, du verre et des ordures ménagères.

Son siège et ses usines sont basés à Thiverval Grignon. 116 communes réparties en 7 collectivités, adhèrent au SIDOMPE, ce qui représente environ 470 000 habitants.

L'Unité de Valorisation Énergétique du SIDOMPE est une installation classée pour la protection de l'environnement qui a été inaugurée en 1974. Le 7 décembre 2018, le centre devient une Unité de Valorisation Energétique (UVE) produisant jusqu'à 80 000 Mwh annuels par système de cogénération permettant la production d'électricité et/ou de chaleur, en fonction des besoins. Grâce au nouveau traitement des fumées par voie sèche, le panache de vapeur est pratiquement invisible.

Le centre de tri est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des collectivités du SIDOMPE (collectes en multi-matériaux + emballages seuls + papiers + verre). La capacité annuelle du centre de tri est de 45 000 tonnes.

La réglementation a évolué en 2015 avec la promulgation de la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et la loi TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte).

La loi NOTRe impose le transfert de compétences de gestion de déchets aux communautés de communes et l'établissement d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La loi TECV implique la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire (de la conception des produits à leur recyclage).

Ses principaux objectifs : Réduction de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 et fixation de nouvelles échéances, 2022 : Tous les plastiques devront être recyclés et mis dans les poubelles à couvercle jaune, 2025 : Les bio-déchets ne devront plus être mis dans les poubelles à ordures ménagères.

Quelques chiffres parlants, en 2019, par an et par habitant ont été collectés :

226 kg d'ordures ménagères,
48 kg d'emballages et papiers,
117 kg de déchets verts,
21 kg d'encombrants,
34 kg de verre...

Vos élus délégués au SIEED et SIDOMPE : Patrice RIO et Jérôme GONTIER

Contact et demande de carte de déchèterie : SIEED 29 bis Rue de la Gare 78890 GARANCIERES
Mèl : contact@sieed.fr Info : www.sieed.fr www.sidompe.fr

A l'heure où j'écris ces lignes, le monde de la vie associative, sportive et culturelle est à nouveau sous le choc à la suite de l'annonce de re-confinement décidé par le gouvernement pour une durée indéterminée.

Cours, manifestations et spectacles sont annulés ou reportés. Notre commune n'échappe pas à la règle mais parfois des solutions sont trouvées pour le bien de tous.

Ainsi, l'apéro-concert avec le groupe électro-pop Toukan Toukän prévu à la Bonnette le 21 novembre s'est transformé en **apéro-concert en visio** retransmis sur Facebook live via la chaîne youtube de la Barbacane. Ce tour de force, nous le devons, à la mobilisation de toute l'équipe de la Barbacane qui assure la continuité culturelle malgré la pandémie et permettant ainsi le maintien d'emplois précieux.

Par ailleurs, le projet de résidence artistique « La Ronde » par la Compagnie Les Fugaces qui devait se tenir au lycée Jean Monnet pendant deux semaines ainsi que dans notre espace public est en partie reporté sur 2021. Pour rappel, il s'agit de vous faire participer au processus de création d'**un spectacle de théâtre de rue** et de vous montrer l'envers du décor, puis de le voir dans sa version finale dans quelques mois.

Fort heureusement, nous avons pu accueillir en septembre dernier la séance du **cinéma en plein air** organisée conjointement par le département des Yvelines et la municipalité. La soirée fût belle, étoilée et 300 spectateurs au rendez-vous pour voir « Little Miss Sunshine ».

Le **forum des associations** a pu aussi se dérouler dans des conditions sanitaires respectueuses des protocoles en vigueur grâce à l'aide et la mobilisation des différents services municipaux, des associations locales et des élus.

Une autre bonne nouvelle que certains attendaient depuis longtemps s'est enfin concrétisée en octobre : le début des travaux pour la réalisation d'un court couvert pour la section tennis de l'USY ainsi que la création de **2 courts de padel** (1 couvert et 1 non couvert), nouvelle pratique sportive rattachée à la Fédération Française de Tennis. Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la forte implication de la section tennis de l'USY qui s'est chargée de détruire le mur d'entraînement, d'enlever les grillages... en coordination avec les services techniques et administratifs de la municipalité.

Dans ce contexte, permettre dès que possible aux associations de regagner les salles du foyer de la Bonnette et les installations extérieures, aux adhérents de retrouver leurs activités, aux artistes de se produire sont nos souhaits les plus chers et nous mettrons tout en oeuvre pour que cela se fasse dès que possible.

L'équipe de la commission vie associative, sportive et culturelle vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et a hâte de vous retrouver « pour de vrai » en 2021.

Il nous est apparu primordial de permettre aux associations de garder le contact avec leurs adhérents et de faire de nouvelles inscriptions. Nous avons travaillé à divers aménagements d'organisation (notamment sur le foyer de La Bonnette) afin de garantir une reprise des cours dans les meilleures conditions possibles et le respect des protocoles et règles sanitaires en vigueur. Il était essentiel que les activités de ce secteur puissent reprendre dès lors que cela fut possible.

Ce travail nous permettra d'être plus réactif pour anticiper la prochaine reprise. Toutes ces activités sont fondamentales pour le bien-être de chaque adhérent et nécessaires à la survie des associations. Rappelons que l'ensemble de ces dernières représente pas moins de 1500 adhérents et de nombreux emplois.

Dès septembre, nous avions engagé des rencontres avec des intervenants de ce secteur, associations de danse, théâtre, chant et la Barbacane avec cette volonté de mieux se connaître, de créer des liens et de faire émerger des collaborations pour le futur.

Le secteur associatif, sportif et culturel, traverse, comme de nombreux autres, une période très difficile : perte d'adhérents, impossibilité d'organiser les cours, les spectacles...

La municipalité a maintenu les subventions accordées aux associations. Nous sommes conscients des difficultés qu'elles rencontrent et nous veillerons dans la mesure de notre possible à les accompagner dans les mois à venir. Vous trouverez pages suivantes quelques témoignages, recueillis par Delissa El Amri, qui illustrent leurs difficultés actuelles.

Secteur associatif : l'appel à l'aide et au soutien

Depuis mars 2020, le secteur associatif est à l'arrêt partout en France. Difficile pour les bénévoles et professeurs de voir le bout du tunnel. Malgré le forum des associations du 5 septembre dernier, les chiffres sont dans le rouge. Plusieurs associations de la commune nous racontent leur situation.

"C'est très calme", résume avec ironie Laurent Rousseau, bénévole pour l'Union Sportive des Yvelines (USY). Malgré la situation sanitaire, de nombreux adhérents se sont montrés solidaires. "Avec le confinement, beaucoup d'adhérents ont été privés d'activités sportives. Nous avons souhaité faire des gestes commerciaux, mais des adhérents ont refusé pour aider les sections", raconte Laurent Rousseau. Les galas et compétitions étant des événements très importants, certaines sections ont plus souffert que d'autres. La gymnastique artistique est l'une des sections les moins impactées. "Nous avons dû refuser des inscriptions au forum pour créer des groupes d'élèves, afin de respecter un quota d'élèves par cours" explique Armelle Ardes-Niavet, Présidente de la section Gym Artistique. Quant au judo, l'histoire est plus compliquée. A l'échelle nationale, les sports de combat ont perdu 50% de leurs adhérents. "On a dû réapprendre les bases pour éviter les contacts entre élèves. En général, les enfants viennent pour le prof, mais les adultes ne sont pas revenus. La section va très mal", se désole Jean-François Letho Duclos, Président par intérim de la section Judo.

L'option de la visioconférence

Le club théâtre opte pour la solution à distance. "Je propose à mes élèves de nous retrouver le mercredi après-midi en



Alain Block et Laurent Rousseau

visioconférence pour participer au cours. On tente de garder le lien et de travailler le spectacle de fin d'année, en espérant qu'il ait bien lieu", confie Calou. "Au-delà de la parole, il y a tout le côté corporel à travailler, et c'est très compliqué à faire derrière un écran", ajoute t-elle. Pour l'école de danse Sweet Dance, les cours à distance sont trop compliqués. "La danse est une activité créative. Il m'est impossible de noter mes élèves et de préparer le gala de fin d'année si je ne les ai pas en face de moi", explique Ingrid, professeure et fondatrice de l'école.



Spectacle du club théâtre, 2019

La course aux aides

La bonne nouvelle, c'est que "l'USY maintient les salaires à 100% jusqu'au 31 décembre 2020", déclare Alain Block, Président de l'USY. Les professeurs bénéficient également du chômage partiel. Hormis la situation sanitaire, un autre contexte s'impose : "Nous sommes en période olympique, donc on aide au maximum les disciplines concernées. La municipalité nous a soutenus. Le problème, c'est que nous n'avons pas eu assez de visibilité sur les dates de reprise, ce que d'autres clubs ont pu communiquer. Des personnes se sont donc inscrites ailleurs", constate Laurent Rousseau.

En tant qu'autodidacte, Calou ne bénéficie d'aucun appui pour son club de théâtre. "Nous sommes affiliés en tant qu'association mais nous ne percevons aucune aide", affirme t-elle. Pour Ingrid, également à son propre compte, les aides sont possibles mais incertaines. "Je peux obtenir de l'aide grâce aux fonds de solidarité, mais ce n'est pas sûr", raconte la professeure.

Un sentiment d'injustice

Selon les bénévoles et les professeurs, les directives gouvernementales sur le protocole sanitaire manquent de cohérence. "Avec l'escalade, l'USY a respecté des règles sanitaires strictes, avec la désinfection des murs d'escalade et le port du masque. Quant au lycée, la désinfection et le port du masque n'étaient pas obligatoires", constate Laurent Rousseau. "Ce n'est pas logique car on continue d'envoyer nos enfants à l'école", s'alarme Jean-François Letho Duclos.



Jean-François Letho-Duclos et Armelle Ardès-Niavet

C'est également le flou du côté de Calou. "J'ai toujours fait respecter les distances de sécurité et les gestes barrières à mes élèves de théâtre. Cela ne nous a pas empêchés de travailler sur scène, dans une grande salle. C'est l'incompréhension totale", explique t-elle. Même constat pour Ingrid. "En début d'année, tous les gestes barrières ainsi que les distances de sécurité ont été respectés. Nous désinfections nos équipements et la salle de danse était aérée tout le long des séances. C'est illogique que nous ne puissions pas exercer notre métier alors que les écoles sont ouvertes", déduit-t-elle. Plus que jamais aujourd'hui, préservons les liens et l'entraide !



Spectacle de break dance des élèves de Sweet Dance, 2019

Delissa EL AMRI

Un appel à bénévoles est lancé par l'USY.
Plus d'informations à : usy.secretariat@gmail.com

Cinéma en plein air : bouffée de convivialité

Le cinéma s'est invité sur les pelouses de La Queue-lez-Yvelines ! Le vendredi 4 septembre dernier, le Département des Yvelines, avec le concours de la municipalité, a organisé la 9ème édition des "Yvelines font leur cinéma", en dépit de la crise de la Covid-19. Retour sur cette soirée.



Après les discours de Messieurs Laurent Louesdon, Laurent Richard et Madame Pascale Vieilly, la lumière se tamise. Il est 21 heures, il fait doux et le ciel est dégagé. Quelques publicités défilent avant que le film ne débute réellement. A l'affiche : Little Miss Sunshine, road-movie oscarisé en 2006. Le visionnage du film est gratuit pour toutes et tous. Au moins 300 personnes de tous âges, dont des Laqueutois(es) et des habitants des communes alentours, se sont présentées ce soir-là, mêlant leurs rires.

Un moment agréable

L'ambiance est festive et familiale : la pelouse de la place prend un air de plage avec les transats. En début de soirée, des groupes d'amis et des couples sont venus manger sur la pelouse. Le film démarre et poursuit autrement ce moment de partage. "L'objectif est de ramener le cinéma en campagne pour créer du lien social et rendre la culture plus facilement accessible", explique Laurent

Richard, conseiller départemental des Yvelines. "Le Département a également apporté l'opéra en plein air, avec des représentations sur écran géant du Lac des Cygnes. L'opéra se jouait généralement à Paris, l'amener dans nos villages est un moyen de le rendre accessible", approfondit t-il.



Un cadre propice à l'organisation

Avec la crise sanitaire, les règles se durcissent. La distanciation sociale est imposée entre les transats. Les masques et du gel hydroalcoolique sont distribués à l'entrée du site de la projection. Les transats sont également désinfectés après chaque séance. "L'avantage, c'est que nous sommes à l'extérieur : le risque de contamination est donc beaucoup moins important. Grâce au bel espace situé derrière le Monument aux Morts, nous avons pu respecter les règles sans difficulté", conclut Laurent Richard. A très vite pour une prochaine édition !

Delissa EL AMRI



Voyage sur les traces de Noël

Chaque mois de décembre de nombreuses rues, habitations ou jardins s'illuminent à la nuit tombée pour le plus grand plaisir des yeux alors que des décorations de toutes sortes fleurissent pour embellir nos journées.

Aujourd'hui voyageons ensemble au pays de Noël : Quelle est l'origine de ce nom ? Est-il fêté à l'identique partout dans le monde ? Les plats traditionnels sont-ils les mêmes ? Est-il toujours célébré le 25 décembre ?

Autant de questions qui vont nous transporter à travers les époques et les continents.

Commençons...

Selon de nombreux historiens, une fête païenne célébrée le 25 décembre lors du solstice d'hiver pour honorer la nature et le soleil serait à l'origine de Noël. Par la suite au IIème siècle, l'Eglise catholique, décidant de célébrer la naissance du Christ, rechercha une date lui permettant également de faire un peu d'ombre à cette fête païenne. Il faudra néanmoins attendre l'an 330 pour que l'empereur Constantin fixe la naissance du Christ le 25 décembre et que cette date devienne Noël.

De nos jours, l'étymologie du mot « Noël » soulève encore de nombreuses controverses mais la signification la plus répandue viendrait du latin « natalis dies » signifiant « jour de naissance » pour le jour de naissance du Christ.

Savez-vous par ailleurs que nous sommes le seul pays au monde à utiliser le mot « Noël » ? Ainsi en italien joyeux Noël se dit « Buone Feste Natalizie », en anglais « Merry Christmas », en portugais « Feliz Natal », en allemand « Fröhliche Weihnachten » et en maori « Meri Kirihimete ».

Tout comme le nom, les traditions sont très différentes selon les pays, tous les hommes ne fêtant pas la naissance du Christ. En Suède, Noël commence le 13 décembre alors qu'en Irlande, la période des préparatifs appelée « The Little Christmas » se déroule du 12 au 24 décembre. Au Guatemala, la « Quema Del Diablo » (combustion du Diable) est célébrée le 7 décembre et permet de se débarrasser avant Noël des ondes négatives en brûlant le Diable. Et ce ne sont que quelques exemples parmi tous ceux qui existent.

Intéressons-nous maintenant au célèbre personnage à barbe blanche.

Le costume du Père Noël a semble-t-il été fortement inspiré par la tenue de Saint-Nicolas au 4ème siècle (robe d'évêque blanche et rouge). Néanmoins, nombreux sont ceux convaincus que le rouge proviendrait d'un dessin du Père Noël réalisé par la marque Coca-Cola dans les années 30 pour une campagne publicitaire.

Quant à son nom, il est lui aussi bien différent à travers le monde. Parfois drôle ou surprenant il a en tout cas toujours pour effet d'illuminer le visage des enfants. Ainsi en Roumanie, le Père Noël s'appelle le « Vieil homme de Noël », en Finlande le « gnome de Noël », en Suède le gnome "Jultomte".

L'histoire de certaines traditions mérite également que nous nous y arrêtons quelques instants.

Tout d'abord **le sapin**. Cette tradition remonterait à l'Allemagne médiévale et au Nord de la France. A cette époque, les pièces de théâtre décrivaient la création du monde. C'est pourquoi le 24 décembre un arbre était placé sur la scène et décoré de pommes et de rubans pour symboliser l'arbre de vie dans le jardin d'Eden. De très nombreuses années plus tard, en 1841, le prince consort Albert, d'origine allemande, a donné à sa femme la reine Victoria l'idée de faire du sapin l'arbre de Noël en Grande-Bretagne et cela tout simplement en décorant celui dans leur château de Windsor.

Une autre tradition veut que nous accrochions à notre porte une **couronne de Noël**. Cette tradition trouve son origine chez les grecs qui plaçaient toute l'année sur leur porte une couronne tissée avec du blé. Depuis son adoption au XVIème siècle par les chrétiens en Allemagne, elle n'a cessé de se répandre. La forme circulaire de la couronne représenterait le cycle sans fin de Dieu et le feuillage vert la vie éternelle.

Quant est-il selon vous du **calendrier de l'avent** si cher aux yeux et aux papilles des petits comme des grands ? Il semble que ce soit une maman allemande qui l'a inventé pour faire cesser les questions de son fils sur le nombre de jours restants avant Noël. Pour lui faire plaisir elle ajouta un bonbon sur chaque case du calendrier. En 1908, son fils décida de reproduire en plusieurs exemplaires ce calendrier afin de le commercialiser.



Enfin pour terminer ce rapide tour d'horizon, il nous faut évoquer **le gui** si cher au druide Panoramix et son fameux baiser. Cette tradition ne remonterait pas à nos chers amis les Gaulois mais bien à la mythologie nordique. En effet le Dieu Bladur (Dieu de la vérité et de la lumière), tué par une flèche en gui, aurait été ramené à la vie par sa mère après qu'elle l'ait pleuré sur du gui. Cette dernière décida alors de bénir cette plante et lui aurait promis un baiser de toute personne passant sous elle.

Notre voyage de Noël ne serait pas complet sans une escale culinaire. Savourons donc maintenant quelques mets typiques à travers le monde.

Le premier plat qui nous vient à l'esprit est **l'incontournable dinde**, qui remplit en cette période de fêtes autant nos écrans de télévision et nos livres de recettes que nos estomacs.

Cet animal fut découvert en 1492 par Christophe Colomb à son arrivée en Amérique et ramené en Europe où jusque-là il était totalement inconnu. A ce moment-là, les colons croyant avoir découvert l'Inde appellèrent ce volatile « poule d'Inde » et au fil du temps le nom se raccourcit pour devenir « dinde ». Sa place centrale sur la majorité des tables de Noël se fit au départ à la fois pour des raisons pécuniaires et comme symbole de rareté. La dinde, venant en effet d'un pays lointain, était perçue comme un animal rare donc à déguster un jour de fête et plus grosse que le poulet et moins chère que l'oie elle était le volatile parfait pour rassasier de nombreux convives. Elle était enfin le plat riche en gras idéal le 25 décembre après le repas maigre fait traditionnellement le 24 avant la messe de minuit.

Quant est-il maintenant de la **fameuse bûche de Noël** ? Ce dessert que nous trouvons aujourd'hui avec des saveurs et des textures très variées trouve son origine au XVIème siècle.



A cette époque, une grosse bûche de bois fruitier devait être amenée dans chaque foyer pour être allumée le lendemain.

Les cendres de cette bûche devaient protéger toute la maison. Au XIXème siècle, de nombreuses cheminées ayant disparues, la bûche devint plus petite pour se retrouver déposer au milieu de la table et finalement se transformait en pâtisserie trônant au centre des convives.



En Suède, la bûche est remplacée par le « **Risgryngröt** » (riz au lait) dans lequel est caché une amande. Selon la coutume, celui qui la trouvera se mariera dans l'année. Pour régaler nos papilles, nous pouvons également nous arrêter et déguster le délicieux « **Bolo Rei** » portugais (gâteau de fruits confits), le traditionnel « **Stollen** » allemand (pain aux fruits secs et confits), l'incontournable « **Touron** » espagnol (sorte de nougat), l'« **opłatek** » polonais (pain azyme partagé entre tous les invités avant le repas), les « **Lussekatter** » suédoises (brioches au safran et raisin) ou encore le fameux « **Panettone** » italien (brioche fourrée aux raisins secs, aux fruits confits et aux zestes d'agrumes).



Pourachever notre périple hivernal à la découverte de Noël, plongeons-nous dans quelques coutumes insolites.

Accompagnons donc, cachés derrière un masque plus ou moins effrayant, les jeunes roumains dans les rues de leurs villages.

Découvrons dans les foyers anglais les cartes de vœux reçues en décembre et suspendues jusqu'au mois de janvier. Participons à la tradition du « **Tió de Nadal** » en Catalogne, consistant à partir du 8 décembre à nourrir et envelopper une bûche d'une couverture et le jour de Noël à la frapper afin qu'elle donne les cadeaux. Admirons les maisons grecques ornées d'un bateau et non d'un sapin (le bateau étant l'emblème national grec). Dans les îles, au gré des rues, laissons-nous



bercer par ces garçons chantant les chants traditionnels de Noël tout en portant un bateau. Enfin, écoutons durant les 9 jours précédent Noël tous ces petits italiens perpétuant la « **Novena** » en sonnant aux portes déguisés en berger pour chanter et obtenir des bonbons.

Tout cela bien sûr sous le regard attentif de la sorcière « **Befana** » qui apportera le jour de Noël les cadeaux mais uniquement aux enfants gentils alors que les méchants recevront du charbon.



Nous voici arrivés à la fin de notre voyage et de retour dans notre foyer. Nous l'avons vu à travers les époques et les continents, chacun façonne à son image, selon ses traditions, ses croyances et ses envies, sa période des fêtes. Alors maintenant c'est à vous de créer la vôtre...

Une habitante de la commune

Belles fêtes de fin d'année à tous

Vue commune



Dès l'installation du nouveau conseil municipal le 23 mai, et malgré une situation bien singulière, il nous a fallu à la fois réaliser un état des dossiers mis en attente depuis notre élection, et nous projeter vers la rentrée de septembre.

Nous avons pris à bras-le-corps notre tâche, en essayant de nous affranchir de nombreuses difficultés rencontrées :

- Les précautions indispensables à prendre pour toute rencontre
- L'impossibilité d'organiser des réunions avec vous pour échanger sur nos projets
- Le redémarrage trop lent de la vie intercommunale qui a repoussé à fin septembre l'installation de certains organes délibérants
- Le constat d'un grand besoin d'évolution des rouages communaux.

Toutefois, nous nous sommes attachés à vite relancer la mécanique communale, en commençant dès la fin juin les travaux du Clos Colin, en relayant un dispositif d'aide d'urgence du Département pour les commerces en difficulté, en déployant les moyens nécessaires pour que l'école puisse fonctionner dans de bonnes conditions, et en impulsant une dynamique nouvelle à la vie culturelle. Tout n'a pas été parfait, mais nous avons fait de notre mieux, par exemple en nous relayant pour accueillir le 30 octobre les 180 personnes venues passer un test COVID dans un bus de dépistage. La période est chahutée mais nous n'oubliions pas notre projet, nos valeurs, vos attentes, et préparons « l'après » dès maintenant.

Cette crise sanitaire et ses répercussions, démontrent une fois de plus le rôle majeur que jouent les élus locaux au sein du territoire, bien au-delà de notre village. Adaptation, écoute, soutien, protection, gestion des priorités sont des mots qui dominent ce début de mandat.

Des discussions ont été initiées avec nombre de partenaires, des rendez-vous sont déjà pris pour préparer l'avenir proche.

Toute l'équipe de "Vue Commune" est plus que jamais animée par la volonté d'être à votre service, et de travailler pour que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous pour écrire une nouvelle page en 2021 ensemble.

"Une équipe engagée pour un village préservé"



L'année 2020 s'achève : pandémie mondiale, attaques terroristes, nous voudrions l'oublier au plus vite.

Le contexte invite à faire preuve de solidarité.

L'équipe d'opposition salue l'initiative du Département pour son aide à nos commerces et l'implication de la municipalité.

Grâce à la signature de la convention avec le PNR pour l'obtention prochaine des subventions demandées lors du précédent mandat (rénovation de l'Eclairage public, enfouissement des réseaux) nous faisons le vœu que ce projet soit poursuivi.

La CCCY a approuvé l'ouverture d'un fond de concours d'investissement, encourageons la majorité municipale à faire preuve d'ambition et à monter rapidement un projet d'envergure sur la transition énergétique et la valorisation de notre patrimoine bâti.

Enfin, il nous semble urgent de lancer les études d'aménagement pour sécuriser la traversée routière de notre village et le stationnement aux abords de notre groupe scolaire.

Vos élus d'opposition vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'années auprès de vos proches.
Bien respectueusement.

Les textes présentés dans cette rubrique *Tribunes* n'engagent que leurs auteurs.

Food truck

Retrouvez tous les mardis soir à partir de 18h, sur la place du marché, un nouveau venu dans notre village : le food truck Basilic et beurre salé. Galettes, crêpes, menus et spécialités sur place ou à emporter.

Réservez votre commande par sms ou téléphone au 06 37 52 13 69



Hommage



Roger Brune nous a quittés. Pour les utilisateurs des salles du Foyer de La Bonnette avant 2018, date de son départ à la retraite, Roger Brune n'était pas un inconnu. En effet, il a travaillé durant 28 ans au sein de la mairie de La Queue Lez Yvelines en tant que gardien du Foyer de La Bonnette.

Avec son épouse Marianne, décédée en 2015, il a apporté son aide et s'est investi auprès des associations de notre village. Toutes nos pensées vont à sa famille, et en particulier à ses enfants Sonia et Franck et à ses petits-enfants.

Les 4 gestes barrières à adopter



Se laver
les mains
régulièrement



Éternuer ou tousser
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique



Porter un masque
jetable quand on
est malade



BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

15 bis rue du Président Coty 78940 LA QUEUE LEZ YVELINES

Ami.es Lecteurs et Lectrices,

Nous comptons sur votre soutien en espérant vous revoir dès que possible dans notre petite bibliothèque. Pendant les quelques semaines où nous avons pu rouvrir nous avons pensé à vous et avons acheté le plus de livres que nos moyens nous permettaient de faire. Nous espérons que vous pourrez venir les découvrir et que cela vous donnera la possibilité de vous évader, de rêver, de réfléchir ou de vous enrichir. C'est tout cela la lecture...

Horaires :

Mardi :
16h -18h

Mercredi :
15h-17h

Samedi :
10h-12h



Les livres sont les symboles de la liberté et doivent pouvoir aller et venir comme ils le souhaitent ! Passer de main en main, transmettre le savoir, la culture, l'espoir !

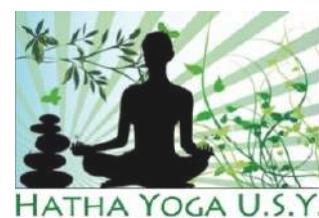
P.Martial le cinquantième livre ed Victor H

L'équipe des bibliothécaires vous espère tous en bonne santé et vous souhaite une bonne année 2021

LE YOGA, UNE DISCIPLINE POUR TOUS

Grâce à la pratique du yoga chacun peut :

- Trouver une harmonie au niveau corporel, émotionnel et mental
- Découvrir ses ressources cachées pour gérer ses émotions, trouver la sérénité
- Apprendre les techniques de respiration anti-stress et de bien-être.



Nos quatre professeures expérimentées et diplômées pourront vous accueillir au foyer de la Bonnette de la Queue-lez-Yvelines sur l'un des 14 cours proposés du mardi au vendredi.

Les cours de yoga ainsi que les ateliers sont actuellement suspendus.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur notre site : www.usy-hathayoga.com ou à nous joindre par courriel : yoga.usy@laposte.net.
Prenez soin de vous.

L'équipe de la section Hatha Yoga

L'école des sports



La rentrée a sonné et le sport a recommencé!!!

Après un année atypique, c'est avec une grande joie que nos petits sportifs ont retrouvé le chemin du Gymnase du Lieutel.

Après la découverte de l'athlétisme, nos champions devaient découvrir la gymnastique mais ce n'est que partie remise. La santé avant tout !

Nous avons vu aussi l'arrivée d'une nouvelle présidente pour notre section, Mathilde Mellon, une ancienne animatrice qui a coeur de s'investir dans notre section pour permettre à nos jeunes champions de s'épanouir un peu plus encore dans la pratique du sport.

Dès la fin du confinement, nous aurons à coeur d'accueillir nos petits sportifs dans des conditions optimales pour leur permettre de prendre du plaisir tous ensemble dans la pratique de nos sports !

SEPTEMBRE, LA DECOUVERTE DE L'ATHLETISME

1

LE LANCER

De javelot, de poids ou encore des disques ...

2

LA COURSE

Vite, longtemps, franchir des haies en relais ...

3

LE SAUT

Le plus haut ou encore le plus loin ...



Nos éducateurs

Emma, Isabelle et David auront à coeur d'accueillir nos champions et de leur faire découvrir le sport à travers des ateliers ludiques et éducatifs.



Notre Bureau

Une nouvelle équipe est arrivée au sein du bureau afin d'apporter un vent de fraîcheur et des idées nouvelles pour continuer à faire grandir cette section.



Pour toutes informations

Mail:

usy.ecoledessports@gmail.com

Tél. : 0632585191



Depuis 1946 auprès des plus fragiles

• **Aide alimentaire**

- En cette période de confinement, le Secours Catholique a obtenu le statut d'entreprise solidaire. Toujours en partenariat avec l'association **Age et partage**, nous pouvons ainsi continuer à livrer des colis à domicile.
- Cependant la collecte des invendus auprès des magasins diminue.
- **Devenons créatifs en attendant : partageons un peu de nos courses. Nous récoltons principalement des fruits, des légumes,...**
- **Nous proposons deux points de collecte hebdomadaire :**
 - > La Queue-lez-Y. : le mardi entre 9 h et 15 h au 15 bis rue Nationale ;
 - > Garancières : le mardi toute la journée au 22 bis rue Louis Bellan.
- **Tous vos dons seront livrés à Age et Partage avant la distribution du lendemain, mercredi, à Montfort.**



Être bénévole au Secours Catholique ET dans un Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS a pour mission de mettre en œuvre la politique sociale sur le territoire communal. Il travaille souvent avec l'assistante sociale de la commune.

À La Queue-lez-Yvelines, comme à Garancières et à Pontchartrain, les bénévoles de notre équipe ont été nommés par le maire sur proposition du Secours Catholique.

Un représentant Secours catholique au CCAS s'engage à :

- promouvoir la mise en œuvre d'une analyse des besoins sociaux (ABS) afin de révéler des besoins non satisfaits et de favoriser le lancement d'actions nouvelles ;
- contribuer à la réflexion et à la prise de décisions : chaque membre, élu ou bénévole, a le même rôle et le même pouvoir au sein de cette instance ;
- faire connaître le projet national du Secours Catholique et de sa délégation des Yvelines (intégration des plus exclus ou isolés, accès aux droits fondamentaux : logement, culture, accès à la domiciliation, accès au numérique dans des lieux d'accueil ...) ;
- participer aux formations du Secours Catholique destinées aux bénévoles siégeant en CCAS.

Nos activités participatives

sont suspendues pour l'instant, mais notre soutien ne faiblit pas : accompagnements administratifs, médicaux, courses, prise de nouvelles régulières par téléphone.

Besoin de matériel

électro-ménager (difficile de payer son loyer si la machine à laver est à remplacer)

Accueil - Rencontre

L'équipe locale de La Queue-lez-Yvelines reçoit sur rendez-vous.

Contactez-nous : **06 85 28 59 51**
equipesc.lqy@gmail.com

Le local est situé derrière l'église de La Queue-lez-Yvelines.

Bienvenue... nous vous attendons !

Nous recherchons des bénévoles pour nous rejoindre : nous avons besoin de vous !

Etat civil

Ils sont arrivés

30.06.2020 : Tom Vincent **SOPHIN**

07.07.2020 : Maïna Alicia Marie **DA COSTA BILLARD**

16.07.2020 : Julia **FERREIRA ALMEIDIA LE HELLOCO**

02.08.2020 : Kataleya **LAPOTAIRE**

14.08.2020 : Lonzo Victor **SURPIN**

05.10.2020 : Chloé **ESTEVES DE OLIVEIRA JUNCEIRO**

06.10.2020 : Emma Lina Rose **LAMBOLEY**

08.10.2020 : Lucas **NUNES PEIXOTO**

10.10.2020 : Lénaël Lucien Robert **GUINE**

16.10.2020 : Esteban Itzamna **MONCISBAYS BERGER**

Toutes nos félicitations aux parents

Ils se sont unis

25.09.2020 : Anne-Claire **RAFFAULT** et Jody **PAGNEUX**

17.10.2020 : Marion **LECLERCQ** et Vincent **MAINGRE**

Toutes nos voeux de bonheurs aux jeunes mariés

Ils nous ont quittés

02.08.2020 : Jean Claude Michel Georges **LATEULÈRE** - 77 ans

06.08.2020 : Alice Juliette Yvonne **BERNARDO** née TABARD - 95 ans

06.08.2020 : Halina **IVOY** née LILLE - 87 ans

07.08.2020 : Michel Jean Robert **POINDRON** - 78 ans

26.08.2020 : Annick Marie Angélique **SÉVERAC** née BRIAND - 82 ans

13.09.2020 : Arnaud **LANGLOIS** - 46 ans

26.09.2020 : Georges Louis Adolphe **LEMARIÉ** - 88 ans

27.09.2020 : Mathée Pauline **GALGANI** - 91 ans

29.09.2020 : Henriette **BESCHE** née RENARD - 99 ans

08.10.2020 : Solange Margueritte **LAPEYRE** née HENRY - 100 ans

12.10.2020 : Pierre Georges **FELIX** - 89 ans

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées par ces deuils



**La municipalité
vous souhaite
d'excellentes fêtes
de fin d'année**

En route pour 2021...